



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-43

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-trois,
Le 14 décembre 2023 à 19 heures,

Date de convocation : Le 08 décembre 2023
Date d'affichage : Le 08 décembre 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, Michèle CAFFIER, Valérie DELATTRE, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Philippe LELIEVRE

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Emilie LISSE
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Dominique NAVET
- Julien DIEU donne pouvoir à Sylviane CORNET

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Sylviane Cornet est nommée secrétaire de séance.

Délibération portant sur la modification du tableau des emplois

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 28 septembre 2022,

REÇU EN PREFECTURE
Le 20/12/2023

Application agréée E.legalite.com

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires
- la création de deux emplois d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- la suppression de deux postes d'adjoint administratif territorial
- la suppression de deux postes d'adjoint technique territorial

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (0 voix contre, 0 abstention) adopte le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS COMPLET ou NON COMPLET
Secteur Administratif				
• Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	35/35
• Adjoint Administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	35/35
• Adjoint administratif	C	1	1	35/35
Secteur Animation				
• animateur de Centre de loisirs	C	1	1	35/35
Secteur Technique				
• Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	1	1	35/35
• Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	35/35
• Adjoint technique	C	3	3	3 agents à temps non compet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré
A La Capelle-Lès-Boulogne,
Le 14 décembre 2023

Le Maire



Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le :

20 DEC. 2023



REÇU EN PREFECTURE

Le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209000-20231214-43_2023-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-216209080-20231214-43_2023-DE